

DANGERS NATURELS	FICHE
CARTES AVEC MESURES (CAM)	ALL-20

Définition

Les cartes avec mesures (CAM) ont été développées pour certains aléas géologiques (chute de pierres, glissements spontané et permanent) mais également l'aléa avalanche. Elles permettent de signaler la mise en place de mesures de protection collectives et requalifient le degré de danger initial ; on parle alors de danger « restant ». Représentées par des disques colorés d'après les couleurs usuelles (rouge, bleu, jaune, hachuré jaune et blanc), les cartes avec mesures (CAM) se superposent aux cartes de dangers naturels (CDN) correspondantes afin de visualiser l'état du danger initial et l'état actuel du danger avec l'effet des mesures.

Attention : si l'effet des mesures de protection n'est plus avéré, le danger sera reclassé à son niveau initial : la carte avec mesures est supprimée et seule la carte de danger naturel fera de nouveau foi.

Emprise

Les cartes avec mesures (CAM) se superposent aux cartes de dangers naturels (CDN), à l'intérieur des périmètres de dangers naturels.

Utilisation

Une carte avec mesures d'un aléa « x » n'est interprétable que si la carte de danger naturel du même aléa est affichée. Pour faciliter sa lecture, lorsque la carte avec mesure est cochée, la carte de danger naturel est automatiquement visible.

Lecture et marche à suivre pour chaque aléa (pour un secteur ou en un point donné)

- Présence de **danger restant élevé (Rouge, R)**, **restant moyen (bleu, B)**, **restant faible (jaune, J)** ou **restant imprévisible (H, hachuré jaune et blanc)** : le degré et/ou la classe de danger est modifié suite à la mise en place de mesures de protection, mais il reste non nul. Toute demande d'autorisation de construire fera l'objet d'une autorisation spéciale délivrée par l'ECA, qui réalisera une pesée d'intérêt avant toute préconisation de mesures complémentaires. La bonne prise en compte des risques restants potentiels doit être justifiée dès la demande d'autorisation de construire déposée.
- Présence d'une carte avec mesures « non évalué »: des mesures de protection ont été mises en place mais le danger n'a pas été réévalué. L'analyse du danger restant doit se faire au cas-par-cas.
- Présence d'une carte avec mesures « en révision »: le canton se tient à disposition pour renseigner les personnes intéressées sur la nature de la révision en cours.

DANGERS NATURELS	FICHE
CARTES AVEC MESURES (CAM)	ALL-20

Exemple pour le secteur sélectionné (contour orange)

Aléa nom	Déclassement	Degré de danger réduit	Classe de danger réduit
Chutes de pierres et de blocs	Évalué	(RJ) Danger faible après mesures	1

Dans l'exemple ci-dessus, seule la carte avec mesures « chute de pierres et blocs » est activée. Pour faciliter sa lecture, la carte de danger naturel du même aléa s'affiche également de manière automatique.

Le secteur sélectionné est exposé à du degré de danger élevé (R rouge) d'après la carte de danger naturel. La carte après mesures indique, quand-à elle, que le danger a été requalifié en danger restant faible de classe 1 (J jaune) suite à la mise en place de mesures collectives en amont (comme des filets ou des ancrages). On passe donc d'un danger de degré élevé à un danger de degré faible, résumé par l'abréviation « RJ » sous la carte.

Le procédé est à répéter pour chaque aléa détecté par la carte synthétique des dangers naturels. Attention, seuls les aléas géologiques et nivologiques sont concernés.

Cette information doit être utilisée et fournie lors du dépôt de permis de construire.

Documents de référence disponibles sous <https://www.vd.ch/themes/environnement/dangers-naturels/documentation/>:

- Vade-mecum, 2014
- Guide de lecture du guichet cartographique cantonal, thème « dangers naturels », 2018
- Fiche méthodologique « Carte avec mesures (CAM) », 2017